



Résolution « Sur les gens du voyage (2) »

Résolution adoptée par le 78^{ème} congrès de la LDH Paris - 8, 9 et 10 mai 1998

A Ville-la-grand, près d'Annemasse (Haute-Savoie) après le stationnement de 57 caravanes dans une zone industrielle en friche, le maire a fait bloquer l'accès, le 16 avril dernier, les faisant prisonniers dans leur accueil provisoire. Samedi 9 mai au matin, il faisait procéder à l'évacuation du site par les CRS.

La LDH réunie en congrès pour son centenaire condamne :

- ces pratiques discriminatoires
- les propos à caractère raciste tenus à cette occasion par le premier magistrat de cette commune
- l'atteinte portée à la liberté de circulation :
 - par l'arrêté interdisant le stationnement alors que la commune ne remplit pas ses obligations de la loi Besson pour l'accueil et le séjour des gens du voyage
 - par la fermeture de la voie menant à cette zone

La Ligue des droits de l'homme apporte son soutien aux associations qui se sont mobilisées pour lever ce barrage et décide d'engager les suites judiciaires appropriées.